

RAPPORT  
ANNUEL  
JUN 2022

# AMUNDI ETF GOVT BOND EUROMTS BROAD INVESTMENT GRADE 7-10 UCITS ETF DR

OPCVM de droit français

Société de gestion

**Amundi Asset Management**

Sous déléguataire de gestion comptable en titre  
**CACEIS Fund Administration France**

Dépositaire

**CACEIS BANK**

Commissaire aux comptes

**PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT**

# OPCVM AMUNDI ETF GOVT BOND EUROMTS BROAD INVESTMENT GRADE 7-10 UCITS ETF DR

## Sommaire

	Pages
<b>Caractéristiques de l'OPC</b>	<b>3</b>
<b>Compte rendu d'activité</b>	<b>9</b>
<b>Vie de l'OPC sur l'exercice sous revue</b>	<b>13</b>
<b>Informations spécifiques</b>	<b>16</b>
<b>Informations réglementaires</b>	<b>17</b>
<b>Certification du Commissaire aux comptes</b>	<b>22</b>
<b>Comptes annuels</b>	<b>28</b>
Bilan Actif	29
Bilan Passif	30
Hors-Bilan	31
Compte de Résultat	32
<b>Annexes aux comptes annuels</b>	<b>33</b>
Règles et méthodes comptables	34
Evolution de l'Actif net	37
Compléments d'information	38
Tableau des résultats au cours des cinq derniers exercices	45
Inventaire	46

# OPCVM AMUNDI ETF GOVT BOND EUROMTS BROAD INVESTMENT GRADE 7-10 UCITS ETF DR

## Caractéristiques de l'OPC

### Classification

Obligations et autres titres de créance libellés en euro.

### Modalité de détermination et d'affectation des sommes distribuables

Capitalisation.

### Régime fiscal

Le Fonds est éligible au contrat d'assurance vie. Le Fonds pourra donc servir de support de contrat d'assurance vie libellé en unités de compte.

L'OPCVM en tant que tel n'est pas sujet à imposition. Toutefois, les porteurs peuvent supporter des impositions du fait des revenus distribués par l'OPCVM, le cas échéant, ou lorsqu'ils cèderont les titres de celui-ci. Le régime fiscal applicable aux sommes distribuées par l'OPCVM ou aux plus ou moins-values latentes ou réalisées par l'OPCVM dépend des dispositions fiscales applicables à la situation particulière de l'investisseur, de sa résidence fiscale et/ou de la juridiction d'investissement de l'OPCVM. Si l'investisseur n'est pas sûr de sa situation fiscale, il doit s'adresser à un conseiller fiscal ou un professionnel afin de déterminer les règles fiscales applicables à sa situation particulière, avant tout investissement. Certains revenus distribués par l'OPCVM à des non-résidents en France sont susceptibles de supporter dans cet Etat une retenue à la source.

### Indicateur de référence

L'indicateur de Référence du Fonds est l'Indice FTSE MTS Eurozone Government Broad IG 7-10Y, de type total return (i.e. réinvestissant les coupons des composants) libellé en euro.

L'Indice FTSE MTS Eurozone Government Broad IG 7-10Y est un indice « obligataire », calculé et publié par le fournisseur d'indices internationaux FTSE MTS International Limited (« FTSE MTS »).

### Frais et commissions de gestion

Frais de fonctionnement et de gestion : 0,14%TTC.

Commission de souscription acquise au Fonds : 1% maximum.

Conformément à la réglementation et au cours de l'exercice écoulé, cet OPCVM a présenté en pratique des taux conformes à ceux mentionnés dans le prospectus et repris dans les rubriques :

- Annexes aux comptes annuels/- Frais de Gestion.

- Capitaux propres/- Commissions de souscriptions et/ou rachat/- Frais de gestion.

### Objectif de gestion

L'objectif de gestion du Fonds est de répliquer, le plus fidèlement possible, la performance de l'Indice FTSE MTS Eurozone Government Broad IG 7-10Y (cf. section « Indicateur de Référence »), quelle que soit son évolution, positive ou négative.

La gestion vise à obtenir un écart entre l'évolution de la valeur liquidative du Fonds et celle de l'Indice FTSE MTS Eurozone Government Broad IG 7-10Y (ci-après « l'Indice FTSE MTS Eurozone Government Broad IG 7-10Y ») le plus faible possible. Ainsi, l'objectif d'écart de suivi (« tracking error ») maximal entre l'évolution de la valeur liquidative du Fonds et celle de l'Indice FTSE MTS Eurozone Government Broad IG 7-10Y est de 2%. Si le « tracking error » devenait malgré tout plus élevé que 2%, l'objectif serait de rester néanmoins à un niveau inférieur à 15% de la volatilité de l'Indice FTSE MTS Eurozone Government Broad IG 7-10Y.

# OPCVM AMUNDI ETF GOVT BOND EUROMTS BROAD INVESTMENT GRADE 7-10 UCITS ETF DR

## Stratégie d'investissement

La gestion du Fonds est de type « passive ».

### 1. Stratégie utilisée :

Le Fonds fait l'objet d'une gestion indiciaire dont l'objectif est de répliquer les évolutions de la performance de l'Indice FTSE MTS Eurozone Government Broad IG 7-10Y selon une méthode de réplification directe de l'Indice FTSE MTS Eurozone Government Broad IG 7-10Y qui consiste à investir dans les titres financiers entrant dans la composition de l'Indice dans des proportions extrêmement proches de celles de l'Indice. La Société de Gestion pourra décider d'utiliser la technique dite par « échantillonnage » consistant à investir dans une sélection de titres représentatifs composant l'Indice (et non tous les titres), dans des proportions différentes de celles de l'Indice ou bien même à investir dans des titres n'entrant pas dans la composition de l'Indice.

Zone géographique des émetteurs des titres	Pays suivants de la zone euro : Allemagne, Autriche, Belgique, Espagne, Finlande, France, Grèce, Irlande, Italie, Pays-Bas et Portugal
Fourchette de sensibilité aux taux d'intérêt	Entre 6 et 9
Fourchette de sensibilité aux spread de crédit	Non applicable
Devise de libellé des composants de l'indice	L'euro (EUR)
Niveau de risque de change supporté	Néant

Le Fonds respectera les règles d'investissements édictées aux articles R214-21, R214-22 et R214-23 du CMF.

L'actif du Fonds composé des actifs détenus directement et décrits dans la rubrique « Actifs utilisés » respecte les dispositions de l'article R 214-21 du CMF.

L'exposition du Fonds à l'indice peut bénéficier des ratios dérogatoires applicables aux OPCVM indiciaires mentionnés à l'article R214-22 du CMF. Cet article dispose que l'indice peut être composé jusqu'à hauteur de 20% maximum d'actions ou de titres de créance émis par une même entité, cette limite pouvant être portée à 35% maximum pour une seule entité émettrice lorsque cela se révèle justifié par des conditions exceptionnelles sur le marché, notamment sur des marchés réglementés où certaines valeurs mobilières ou certains instruments du marché monétaire sont largement dominants.

Conformément à l'article R214-23 du CMF, par dérogation à l'article R. 214-21 du CMF, le Fonds peut placer, selon le principe de la répartition des risques, jusqu'à 100 % de ses actifs dans différents titres financiers éligibles et instruments du marché monétaire mentionnés au 1° du IV de l'article R. 214-21.

Ces titres financiers éligibles et instruments du marché monétaire appartiennent à six émissions différentes au moins, sans que les valeurs appartenant à une même émission n'excèdent 30 % du montant total de l'actif du Fonds.

### 2. Actifs utilisés (hors dérivés intégrés) :

#### - Titres :

Le Fonds sera investi, dans le respect des ratios prévus par la réglementation, dans des titres, jusqu'à 100% de son actif net. Toutefois en cas d'ajustements liés aux souscriptions/rachats, l'investissement peut dépasser de manière résiduelle cette limite.

Le Fonds sera en permanence exposé sur un ou plusieurs marchés de taux de la zone euro. Les titres à l'actif du Fonds seront principalement les titres composant l'Indice FTSE MTS Eurozone Government Broad IG 7-10Y.

Pour contribuer à la réalisation de son objectif de gestion et/ou gérer les flux intermédiaires, le Fonds pourra détenir des obligations et des titres de créances, et instruments du marché monétaire libellés en euro.

# OPCVM AMUNDI ETF GOVT BOND EUROMTS BROAD INVESTMENT GRADE 7-10 UCITS ETF DR

Instruments de taux : le Fonds pourra détenir des instruments financiers de type monétaire et/ou obligataire de toute nature des pays de la zone euro.

Les émetteurs sélectionnés pourront aussi bien relever du secteur privé que du secteur public (États, collectivités territoriales, ...), les dettes privées étant susceptibles de représenter jusqu'à 100% des instruments de dette.

La sensibilité du Fonds aux taux d'intérêts sera comprise entre 6 et 9.

- Titres de créances, et instruments du marché monétaire libellés en euro :

La gestion de la trésorerie peut être effectuée à travers la détention d'instruments du marché monétaire.

Les titres en portefeuille seront sélectionnés selon le jugement de la gestion et dans le respect de la politique interne de suivi du risque de crédit de la Société de Gestion.

En vue de la sélection des titres, la gestion ne s'appuie, ni exclusivement ni mécaniquement, sur les notations émises par les agences de notation, mais fonde sa conviction d'achat et de vente d'un titre sur ses propres analyses de crédit et de marchés. A titre d'information, la gestion pourra recourir notamment à des titres bénéficiant des notations minimales de AA dans l'échelle S&P et Moody's.

Les émetteurs sélectionnés pourront aussi bien relever du secteur privé que du secteur public (Etats, collectivités territoriales), les dettes privées étant susceptibles de représenter jusqu'à 100% des instruments de dette. La durée moyenne de ces instruments sera inférieure à 10 ans.

- Parts ou actions d'OPCVM :

Le Fonds peut détenir jusqu'à 10% de son actif en parts et/ou actions d'OPCVM. Ces OPCVM sont représentatifs de toutes les classes d'actifs, dans le respect des contraintes du Fonds.

Il peut s'agir d'OPCVM gérés par la Société de Gestion ou par d'autres entités appartenant ou non au Groupe Crédit Agricole SA - y compris une société liée.

### **3. Instruments dérivés** :

La sélection des contreparties est effectuée selon la procédure en vigueur au sein d'Amundi et repose sur le principe de sélectivité des meilleures contreparties de marché.

Ceci se traduit notamment par :

- une double validation des contreparties par le responsable d'Amundi Intermédiation et par le Comité Crédit d'Amundi Asset Management après analyse de leurs profils financiers et opérationnels (nature d'activités, gouvernance, réputation, etc.) par une équipe d'analystes crédit indépendante des équipes de gestion.
- un nombre limité d'institutions financières avec lesquelles l'OPCVM négocie.

Amundi AM s'appuie sur l'expertise d'Amundi Intermédiation dans le cadre d'une prestation de service quant à la sélection des contreparties.

Amundi Intermédiation propose à Amundi AM une liste indicative de contreparties, dont l'éligibilité a préalablement été validée par le Comité Risque de Crédit d'Amundi (groupe), sur les aspects de risque de contreparties.

# OPCVM AMUNDI ETF GOVT BOND EUROMTS BROAD INVESTMENT GRADE 7-10 UCITS ETF DR

Cette liste est validée ensuite par Amundi AM lors de comités ad-hoc, « Comités Broker ». Les Comités Broker ont pour objet :

- de suivre les volumes (courtages sur les actions et montant net pour les autres produits) par intermédiaire/contrepartie, par type d'instrument et par marché le cas échéant ;
- de se prononcer sur la qualité de la prestation de table de négociation d'Amundi Intermédiation ;
- d'effectuer la revue des courtiers et contreparties, et d'en arrêter la liste pour la période à venir. Amundi AM peut décider de restreindre la liste, ou demander de l'élargir. Toute proposition d'élargissement de la liste des contreparties par Amundi AM lors d'un comité, ou ultérieurement, est alors à nouveau soumise à l'analyse et l'approbation du Comité Risque de Crédit d'Amundi.

Les Comités Broker d'Amundi AM rassemblent les Directeurs de Gestion ou leurs représentants, les représentants de la table de négociation d'Amundi Intermédiation, un responsable des opérations, un responsable du Contrôle des Risques, ainsi qu'un responsable de la Conformité.

Le Fonds peut intervenir sur les instruments dérivés suivants :

Nature des marchés d'intervention :

- réglementés
- organisés
- de gré à gré

Risques sur lesquels le Fonds désire intervenir :

- action
- taux
- change
- crédit
- autres risques

Nature des interventions, l'ensemble des opérations devant être limité à la réalisation de l'objectif de gestion :

- couverture
- exposition
- arbitrage
- autre nature

Nature des instruments utilisés :

- futures : sur obligations et indices
- options : sur obligations et indices
- contrat d'échange à terme sur rendement global (« total return swap ») : sur obligations et indices  
Le Fonds pourra conclure des contrats d'échange de deux combinaisons parmi les types de flux suivants :
  - taux fixe
  - taux variable (indexés sur l'Eonia, l'Euribor, ou toute autre référence de marché)
  - performance liée à une ou plusieurs devises, actions, indices boursiers ou titres cotés, OPC ou fonds d'investissement
  - dividendes (nets ou bruts)
- change à terme
- dérivés de crédit : credit default swaps
- autre nature

# OPCVM AMUNDI ETF GOVT BOND EUROMTS BROAD INVESTMENT GRADE 7-10 UCITS ETF DR

Stratégie d'utilisation des dérivés pour atteindre l'objectif de gestion :

- reconstitution d'une exposition synthétique à un titre, un secteur d'activité, et/ou à l'Indice FTSE MTS Eurozone Government Broad IG 7-10Y via l'utilisation de total return swaps.
- gestion des flux intermédiaires (dividendes, souscriptions/rachats ...) pour atteindre le degré d'exposition souhaité à un titre, un secteur d'activité, et/ou à l'Indice FTSE MTS Eurozone Government Broad IG 7-10Y via l'utilisation de futures.
- gestion des flux intermédiaires (dividendes, souscriptions/rachats ...) pour atteindre le degré d'exposition souhaité à un titre, un secteur d'activité, et/ou à l'Indice FTSE MTS Eurozone Government Broad IG 7-10Y via l'utilisation d'options.

Ces instruments sont susceptibles de servir de couverture jusqu'à 100% de l'actif net du Fonds.

A titre indicatif, à la création du fonds les contrats d'échange sur rendement global (Total Return Swap) représentent environ 0% de l'actif net, ils représentent un maximum de 0% en cours de vie. Le Fonds n'aura pas recours à la surexposition de ses actifs : la somme des engagements sur dérivés et dérivés intégrés est limitée à 100% de l'actif net du Fonds.

#### **4. Titres intégrant des dérivés :**

Néant.

#### **5. Dépôts et liquidités :**

Le Fonds peut, dans la limite de 20% de son actif net effectuer des dépôts d'une durée maximale de douze mois. Ces dépôts contribuent à la réalisation de l'objectif de gestion du Fonds en lui permettant de gérer la trésorerie.

#### **6. Emprunt d'espèces :**

De manière exceptionnelle et temporaire, le Fonds pourra avoir recours, dans la limite de 10% de son actif net, à des emprunts, en vue d'optimiser la gestion de sa trésorerie.

#### **7. Opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres :**

Afin de générer un rendement supplémentaire, le Fonds pourra avoir recours à des opérations de cessions temporaires de titres.

Nature des opérations utilisées :

- prises et mises en pension par référence au CMF
- prêts et emprunts de titres par référence au CMF
- autre nature

A titre indicatif, les opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres pourraient représenter 10% de l'actif net par an en moyenne et un maximum de 45 %.

Ces opérations engendrent des coûts qui sont supportés par le Fonds.

Rémunération : Cf. paragraphe Frais et Commissions

#### **Informations relatives aux garanties financières (acquisition et cession temporaires de titres) et aux contrats d'échange sur rendement global (TRS):**

Nature des garanties financières :

Dans le cadre des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres et des opérations sur dérivés négociés de gré à gré, le Fonds peut recevoir à titre de garantie (appelé collatéral) des titres et des espèces.

Des décotes peuvent être appliquées au collatéral reçu ; elles prennent en compte notamment la nature, la maturité, la qualité de crédit et la devise ainsi que la volatilité des prix des titres et le résultat des simulations de crises réalisées.

# OPCVM AMUNDI ETF GOVT BOND EUROMTS BROAD INVESTMENT GRADE 7-10 UCITS ETF DR

Les titres reçus en garantie doivent respecter des critères définis par la Société de Gestion. Ils doivent être :

- liquides,
- cessibles à tout moment,
- diversifiés dans le respect des règles d'éligibilité, d'exposition et de diversification de l'OPCVM,
- émis par un émetteur qui n'est pas une entité de la contrepartie ou de son groupe.

Pour les obligations, les titres seront en outre émis par des émetteurs localisés dans l'OCDE et de haute qualité dont la notation minimale pourrait aller de AAA à BBB- sur l'échelle de Standard & Poor's ou bénéficiant d'une notation jugée équivalente par la société de gestion. Les titres obligataires doivent avoir une échéance maximale de 50 ans.

Les critères décrits ci-dessus sont détaillés dans une politique Risques consultable sur le site internet de la Société de Gestion : [www.amundi.com](http://www.amundi.com) et pourront faire l'objet de modifications notamment en cas de circonstances de marché exceptionnelles.

Des décotes peuvent être appliquées au collatéral reçu ; elles prennent en compte la qualité de crédit, la volatilité des prix des titres ainsi que le résultat des simulations de crises réalisées.

Réutilisation du collatéral espèces reçu : Le collatéral espèces reçu peut être réinvesti en dépôts, en obligations d'Etat, en opérations de prises en pension ou en OPCVM monétaires court terme conformément à la Politique Risques de la Société de Gestion.

Réutilisation du collatéral titres reçu :

Non autorisé : Les titres reçus en garantie ne peuvent être vendus, réinvestis ou remis en garantie.

## **Profil de risque**

Risque de perte en capital

Facteurs susceptibles d'influencer la capacité du Fonds à répliquer la performance de l'Indice FTSE MTS Eurozone Government Broad IG 7-10Y

Risque de taux

Risque de crédit

Risque de contrepartie

Risque juridique

Risque de liquidité sur une place de cotation

Risque en matière de durabilité

# OPCVM AMUNDI ETF GOVT BOND EUROMTS BROAD INVESTMENT GRADE 7-10 UCITS ETF DR

## Compte rendu d'activité

Juin 2022

Le Fonds a pour objectif de répliquer au plus près l'évolution de l'indice FTSE MTS Eurozone Government Broad IG 7-10Y, coupons réinvestis (Total Return), en euro, à la hausse comme à la baisse.

Sur la période sous revue du portefeuille AMUNDI ETF GOVT BOND EUROMTS BROAD INVESTMENT GRADE 7-10 UCITS ETF DR, la performance est de -13,42%. Celle du benchmark est de -13,33% avec une Tracking Error de 0,02%.

*Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.*

### Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
FRANCE GOVERNMENT BOND OAT 5.5% 25-04-29	2 838 046,96	6 868 332,77
FRANCE GOVERNMENT BOND OAT 0.5% 25-05-29	2 653 996,33	5 667 066,83
REPUBLIQUE FRANCAISE 2.5% 25/05/2030	4 871 625,64	2 180 785,54
FRANCE GOVERNMENT BOND OAT 0.0% 25-11-31	5 718 552,47	1 151 074,74
FRAN GOVE BON 1.5% 25-05-31	4 094 090,24	2 062 331,81
FRANCE GOVERNMENT BOND OAT 0.75% 25-11-28	1 332 000,37	4 669 532,84
ESPAGNE 6%98-29	1 100 185,54	3 890 665,69
BUNDESREPUBLIK DEUTSCHLAND 0.0% 15-08-31	4 073 016,52	837 296,05
FRANCE GOVERNMENT BOND OAT 0.0% 25-11-30	3 345 874,06	1 465 076,09
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 6.0% 01-05-31	2 947 795,86	1 589 425,71

# OPCVM AMUNDI ETF GOVT BOND EUROMTS BROAD INVESTMENT GRADE 7-10 UCITS ETF DR

## Techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés en EUR

### a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

#### • Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace :

- o Prêts de titres :
- o Emprunt de titres :
- o Prises en pensions :
- o Mises en pensions :

#### • Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés :

- o Change à terme :
- o Future :
- o Options :
- o Swap :

### b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés(*)

(\*) Sauf les dérivés listés.

# OPCVM AMUNDI ETF GOVT BOND EUROMTS BROAD INVESTMENT GRADE 7-10 UCITS ETF DR

## c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

Types d'instruments	Montant en devise du portefeuille
<b>Techniques de gestion efficace</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>. Dépôts à terme</li> <li>. Actions</li> <li>. Obligations</li> <li>. OPCVM</li> <li>. Espèces (*)</li> </ul> <p style="text-align: right;"><b>Total</b></p>	
<b>Instruments financiers dérivés</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>. Dépôts à terme</li> <li>. Actions</li> <li>. Obligations</li> <li>. OPCVM</li> <li>. Espèces</li> </ul> <p style="text-align: right;"><b>Total</b></p>	

(\*) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

## d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
<ul style="list-style-type: none"> <li>. Revenus (*)</li> <li>. Autres revenus</li> </ul> <p style="text-align: right;"><b>Total des revenus</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>. Frais opérationnels directs</li> <li>. Frais opérationnels indirects</li> <li>. Autres frais</li> </ul> <p style="text-align: right;"><b>Total des frais</b></p>	

(\*) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

# OPCVM AMUNDI ETF GOVT BOND EUROMTS BROAD INVESTMENT GRADE 7-10 UCITS ETF DR

## **Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers - Règlement SFTR - en devise de comptabilité de l'OPC (EUR)**

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

# OPCVM AMUNDI ETF GOVT BOND EUROMTS BROAD INVESTMENT GRADE 7-10 UCITS ETF DR

## Vie de l'OPC sur l'exercice sous revue

Modification Les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite du porteur auprès de : Amundi Asset Management Amundi ETF 91-93 boulevard Pasteur CS 21564 75730 Paris Cedex 15 Tél : 01 76 32 47 74 E-mail : [info@amundiETF.com](mailto:info@amundiETF.com) Des informations supplémentaires peuvent être obtenues auprès d'Amundi Asset Management, ainsi que sur le site internet [amundiETF.com](http://amundiETF.com). Le site de l'Autorité des Marchés Financiers (« AMF ») [amf-france.org](http://amf-france.org) contient des informations complémentaires sur la liste des documents réglementaires et l'ensemble des dispositions relatives à la protection des investisseurs.

Modification Amundi Asset Management (la « Société de Gestion ») Société par actions Simplifiée, Société de Gestion de Portefeuille agréée par l'AMF sous le N° GP 04000036 Siège social : 91-93, Boulevard Pasteur - 75015 Paris

Modification CACEIS Bank (le « Dépositaire »), Société Anonyme, Activité principale : Établissement de crédit prestataire de services d'investissement, agréé par le Comité des Etablissements de Crédits et des Entreprises d'Investissement (le « CECEI ») le 1er Avril 2005, Siège social : 89-91 rue Gabriel Péri, 92120 Montrouge

Modification CACEIS Bank, Société Anonyme, Siège social : 89-91 rue Gabriel Péri, 92120 Montrouge Activité principale : Banque et prestataire de services d'investissement agréé par le CECEI le 1er Avril 2005.

Modification CACEIS Fund Administration, Société Anonyme, Siège social : 89-91 rue Gabriel Péri - 92120 Montrouge CACEIS Fund Administration est l'entité du groupe CREDIT AGRICOLE spécialisée sur les fonctions de gestion administrative et comptable des OPCVM pour une clientèle interne et externe au groupe. A ce titre, CACEIS Fund Administration a été désignée par la Société de Gestion, en qualité de gestionnaire comptable par délégation pour la valorisation et l'administration comptable du Fonds. CACEIS Fund Administration a en charge la valorisation des actifs, l'établissement de la valeur liquidative du Fonds et des documents périodiques.

### Ajout (i)

Ajout La Société de Gestion et le Fonds ont le statut d' « institution financière déclarante française » et ont été enregistrés auprès de l'administration fiscale américaine. Dans un premier temps, la Société de Gestion a été enregistré en tant que « Sponsoring entity » et agit pour le compte du Fonds qui sera ainsi parrainé pour les besoins de FATCA ;

### Ajout (ii)

Ajout afin de se conformer à ces dispositions fiscales, le statut FATCA du Fonds nécessite d'obtenir, durant toute la période de détention des investissements dans le Fonds, des informations complémentaires d'identification de la part des investisseurs concernant leur statut FATCA. Tous les investisseurs sont tenus d'auto-certifier leur statut FATCA avant tout investissement dans le Fonds (auprès de leur intermédiaire financier, de la société de gestion, de toute entité déléguée ou du commercialisateur), notamment sous la forme des formulaires W8, W9 ou équivalents en vigueur, ou pour les FFI, fournir leur numéro GIIN. En cas de changement de circonstances ayant un impact sur leur statut FATCA déclaré, les investisseurs devront, sans délai, en informer leur intermédiaire financier, le Fonds, son entité déléguée ou le commercialisateur, par écrit, sous la forme de formulaires réactualisés ;

### Ajout (iii)

Ajout dans le cadre de ses obligations de déclaration, la Société de Gestion et/ou le Fonds seront tenus de communiquer certaines informations confidentielles (incluant entre autres, le nom, l'adresse, le numéro d'identification fiscal de l'investisseur, et dans certains cas, certaines informations concernant l'investissement dans le Fonds), l'auto-certification, le numéro GIIN ou tout autre document reçu des (ou concernant les) investisseurs, et échangeront automatiquement ces informations, avec les autorités fiscales françaises et tout autre autorité compétente, en vue de se conformer à FATCA, l'IGA ou toutes autres lois ou réglementations applicables ;

# OPCVM AMUNDI ETF GOVT BOND EUROMTS BROAD INVESTMENT GRADE 7-10 UCITS ETF DR

## Ajout (iv)

Ajout les investisseurs qui n'auraient pas documenté leur statut FATCA de manière adéquate ou qui auraient refusé de communiquer leur statut FATCA ou les informations nécessaires dans les délais requis, pourraient être qualifiés de « récalcitrants » et faire l'objet d'une déclaration de la part de leur intermédiaire financier, de la Société de Gestion et/ou du Fonds aux autorités fiscales ou gouvernementales compétentes ;

## Ajout (v)

Ajout afin d'éviter les impacts potentiels résultant du mécanisme « Foreign Passthu Payment » qui pourrait s'appliquer dès le 1er janvier 2017, le Fonds, la Société de Gestion ou son entité déléguée se réserve le droit d'interdire toute souscription dans le Fonds, à compter de cette date, à n'importe quelle Institution Financière Non-participante (institution financière non-conforme à FATCA), notamment lorsque cette demande est justifiée par la protection de l'intérêt général des investisseurs dans le Fonds. Malgré les meilleurs efforts en vue de se conformer aux obligations au titre de FATCA et éviter tout prélèvement à la source, aucune garantie ne peut être donnée quant à la non-application de cette imposition ni aux conséquences d'un investissement dans le Fonds par une institution financière non-conforme à FATCA. Si le Fonds venait à être assujéti à la retenue à la source, les résultats du Fonds pourraient s'en trouver affectés. Le montant de la retenue à la source pourrait ainsi être retenu ou déduit de tout rachat ou paiement à faire à l'investisseur qui refuserait de fournir au Fonds les informations demandées ou qui ne serait pas conforme à FATCA.

Modification CACEIS Bank Siège social : 89-91 rue Gabriel Péri, 92120 Montrouge.

Modification Les porteurs de parts sont informés des changements affectant le Fonds selon les modalités définies par l'Autorité des Marchés Financiers : information particulière ou tout autre moyen (avis financier, document périodique...). Les avis financiers pourront être publiés par voie de presse et/ou sur le site internet: [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr) à la rubrique Actualités. Le Prospectus du Fonds, les derniers documents annuels et périodiques, ainsi que la valeur liquidative du Fonds sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de : Amundi Asset Management - Amundi ETF - 91-93 boulevard Pasteur - CS 21 564 - 75730 PARIS cedex 15 La Société de Gestion met à la disposition de l'investisseur les informations sur les modalités de prise en compte, dans sa politique d'investissement, des critères relatifs au respect d'objectifs sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance sur son site Internet [amundi.com](http://amundi.com) et dans le rapport annuel du Fonds. La politique de transparence est disponible sur simple demande auprès de la Société de Gestion et sur son site Internet [amundiETF.com](http://amundiETF.com) et des informations sur la composition des actifs du Fonds sont disponibles sur simple demande auprès de la Société de Gestion et sur son site Internet [amundiETF.com](http://amundiETF.com) où elles sont publiées avec un décalage de trois jours de bourse minimum. En outre, la Société de Gestion peut transmettre, directement ou indirectement, la composition de l'actif du Fonds aux porteurs ayant la qualité d'investisseurs professionnels relevant du contrôle de l'ACPR, de l'AMF ou des autorités européennes équivalentes, pour les seuls besoins de calcul des exigences réglementaires liées à la directive Solvabilité II. Cette transmission a lieu, le cas échéant, dans un délai qui ne peut être inférieur à 48 heures après la publication de la valeur liquidative. Des informations supplémentaires peuvent être obtenues auprès de la Société de Gestion ainsi que sur le site [amundiETF.com](http://amundiETF.com).

Ajout FTSE MTS et ses concédants n'ont pas d'autre lien avec le détenteur de licence que la licence qui a été attribuée pour l'indice FTSE MTS EUROZONE GOVERNMENT BROAD IG 7-10y® et les marques déposées associées a des fins d'utilisation en rapport avec le AMUNDI ETF GOVT BOND EUROMTS BROAD INVESTMENT GRADE 7-10 UCITS ETF DR. FTSE MTS et ses concédants: ne font aucune déclaration de garantie quant à l'opportunité d'une transaction sur les parts du AMUNDI ETF GOVT BOND EUROMTS BROAD INVESTMENT GRADE 7-10 UCITS ETF DR qu'ils s'abstiennent également de vendre et de promouvoir. Ne délivrent aucune recommandation d'investissement à quiconque en ce qui concerne le AMUNDI ETF GOVT BOND EUROMTS BROAD INVESTMENT GRADE 7-10 UCITS ETF DR ou quelque autre titre que ce soit. N'endossent aucune responsabilité ni obligation quant à la date de lancement, la quantité et le prix des parts du AMUNDI ETF GOVT BOND EUROMTS BROAD INVESTMENT GRADE 7-10 UCITS ETF DR, et ne prennent aucune décision a ce sujet. N'endossent aucune responsabilité ni obligation concernant l'administration, la gestion ou la commercialisation du AMUNDI ETF GOVT BOND EUROMTS BROAD INVESTMENT GRADE 7-10 UCITS ETF DR. Ne sont pas tenus de prendre en considération les besoins du AMUNDI ETF GOVT BOND EUROMTS BROAD INVESTMENT GRADE 7-10 UCITS ETF DR ou

# OPCVM AMUNDI ETF GOVT BOND EUROMTS BROAD INVESTMENT GRADE 7-10 UCITS ETF DR

de ses détenteurs de parts pour déterminer, composer ou calculer l'indice FTSE MTS EUROZONE GOVERNMENT BROAD IG 7-10Y®.

Ajout FTSE MTS et ses concédants déclinent toute responsabilité relative au AMUNDI ETF GOVT BOND EUROMTS BROAD INVESTMENT GRADE 7-10 UCITS ETF DR. Plus particulièrement, • FTSE MTS et ses concédants ne fournissent ni n'assurent aucune garantie, expresse ou implicite, que ce soit concernant: • les résultats devant être obtenus par le AMUNDI ETF GOVT BOND EUROMTS BROAD INVESTMENT GRADE 7-10 UCITS ETF DR, le détenteur de parts du AMUNDI ETF GOVT BOND EUROMTS BROAD INVESTMENT GRADE 7-10 UCITS ETF Dr ou toute personne impliquée dans l'utilisation de L'INDICE FTSE MTS EUROZONE GOVERNMENT BROAD IG 7-10Y® et des données incluses dans FTSE MTS EUROZONE GOVERNMENT BROAD IG 7-10Y®; • l'exactitude ou l'exhaustivité de l'indice FTSE MTS EUROZONE GOVERNMENT BROAD IG 7-10Y® et des données qu'il contient; • la négociabilité de l'indice FTSE MTS EUROZONE GOVERNMENT BROAD IG 7-10Y® et de ses données ainsi que leur adéquation à un usage précis ou à une fin particulière; • FTSE MTS et ses concédants ne peuvent être tenus pour responsables de quelque erreur, omission ou interruption que ce soit dans l'indice FTSE MTS EUROZONE GOVERNMENT BROAD IG 7-10Y® ou les données qu'il contient; • en aucun cas, FTSE MTS ou ses concédants ne peuvent être tenus pour responsables de quelque manque à gagner que ce soit. Il en va de même pour tout dommage ou perte indirects même si FTSE MTS et ses concédants ont été avertis de l'existence de tels risques. Le contrat de licence entre AMUNDI ASSET MANAGEMENT ET FTSE MTS a été établi dans leur seul intérêt et non dans celui des détenteurs de parts du AMUNDI ETF GOVT BOND EUROMTS BROAD INVESTMENT GRADE 7-10 UCITS ETF DR ou de tiers.

Modification Date de mise à jour du prospectus : 7 février 2022.

# OPCVM AMUNDI ETF GOVT BOND EUROMTS BROAD INVESTMENT GRADE 7-10 UCITS ETF DR

## Informations spécifiques

### Droit de vote

Conformément à la politique que la société de gestion s'est fixée et conformément au règlement du Fonds, la société de gestion exerce les droits de vote attachés aux valeurs inscrites à l'actif du Fonds et décide de l'apport des titres, à l'exception des titres de l'entreprise ou de toute entreprise qui lui est liée dans les conditions prévues à l'article L.444-3 du Code du travail.

Les documents intitulés « Politique de vote » et « Rapport d'exercice des droits de vote » élaborés par la société de gestion conformément à la réglementation sont disponibles sur demande.  
Le présent OPCVM n'a pas été retenu dans la liste des fonds qui votent actuellement.

### Commission de mouvements

La société de gestion n'a pas perçu de Commissions de Mouvements.

### Commission en nature

La société de gestion n'a pas perçu de Commissions en Nature.

### Utilisation Dérivés de crédit

Le FCP n'a pas utilisé sur l'exercice de Dérivés de Crédit.

### Fonds et instruments du groupe

Afin de prendre connaissance de l'information sur les instruments financiers détenus en portefeuille qui sont émis par la Société de Gestion ou par les entités de son groupe, veuillez-vous reporter aux rubriques des comptes annuels :

- Autres Informations.
- Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le groupe.

### Calcul du risque global

- Méthode de calcul du risque global : L'OPC utilise la méthode du calcul de l'engagement pour calculer le risque global de l'OPC sur les contrats financiers.

# OPCVM AMUNDI ETF GOVT BOND EUROMTS BROAD INVESTMENT GRADE 7-10 UCITS ETF DR

## Informations réglementaires

### Procédure de sélection de brokers et des contreparties

Le PSI établit et met en œuvre une politique qui lui permet de se conformer à l'obligation mentionnée au IV de l'article 314-75 dans le respect des conditions mentionnées à l'article L.533-18 du Code Monétaire et Financier-. Cette politique sélectionne pour chaque classe d'instruments, les entités auprès desquelles les ordres sont transmis pour exécution.

La politique d'exécution de AMUNDI est disponible sur le site internet de AMUNDI.

### Service d'aide à la décision

La Société de Gestion n'a pas élaboré de 'Compte rendu relatif aux frais d'intermédiation' car elle n'a pas eu recours aux services d'aide à la décision.

### Rapport sur les frais d'intermédiation

Il est tenu à la disposition des porteurs un rapport relatif aux frais d'intermédiation. Ce rapport est consultable à l'adresse internet suivante : [www.amundi.com](http://www.amundi.com).

### Politique de Rémunérations

#### Politique et pratiques de rémunération du personnel du gestionnaire

La politique de rémunération mise en place au sein de Amundi Asset Management est conforme aux dispositions en matière de rémunération mentionnées dans la directive 2011/61/UE du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2011 sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs (ci-après la « Directive AIFM »), et dans la directive 2014/91/UE du 23 juillet 2014 concernant les OPCVM (ci-après la « Directive UCITS V »). Ces règles, portant sur les structures, les pratiques et la politique de rémunération du gestionnaire ont notamment pour but de contribuer à renforcer la gestion saine, efficace et maîtrisée des risques pesant tant sur la société de gestion que sur les fonds gérés.

De plus, la politique de rémunération est conforme au Règlement (UE) 2019/2088 (« SFDR »), intégrant le risque de développement durable et les critères ESG dans le plan de contrôle d'Amundi, avec des responsabilités réparties entre le premier niveau de contrôles effectué par les équipes de Gestion et le deuxième niveau de contrôles effectué par les équipes Risques, qui peuvent vérifier à tout moment le respect des objectifs et des contraintes ESG d'un fonds.

Cette politique s'inscrit dans le cadre de la politique de rémunération du Groupe Amundi, revue chaque année par son Comité des Rémunérations. Lors de la séance du 2 février 2021, celui-ci a vérifié l'application de la politique applicable au titre de l'exercice 2020 et sa conformité avec les principes des Directives AIFM et UCITS V, et a approuvé la politique applicable au titre de l'exercice 2021.

La mise en œuvre de la politique de rémunération Amundi a fait l'objet, courant 2021, d'une évaluation interne, centrale et indépendante, conduite par l'Audit Interne Amundi.

# OPCVM AMUNDI ETF GOVT BOND EUROMTS BROAD INVESTMENT GRADE 7-10 UCITS ETF DR

## **1 Montant des rémunérations versées par le gestionnaire à son personnel**

Sur l'exercice 2021, le montant total des rémunérations (incluant les rémunérations fixes et variable différées et non différées) versées par Amundi Asset Management à l'ensemble de son personnel (soit 1 400 collaborateurs au 31 décembre 2021) s'est élevé à 168 546 202 euros. Ce montant se décompose comme suit :

- Montant total des rémunérations fixes versées par Amundi Asset Management sur l'exercice : 111 175 491 euros, soit 66% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous la forme de rémunération fixe.
- Montant total des rémunérations variables différées et non différées versées par Amundi Asset Management sur l'exercice : 57 370 712 euros, soit 34% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous cette forme. L'ensemble du personnel est éligible au dispositif de rémunération variable.

Par ailleurs, du « carried interest » a été versé au cours de l'exercice 2021, et est pris en compte dans le montant total de rémunérations variables versées ci-dessus.

Sur le total des rémunérations (fixes et variables différées et non différées) versées sur l'exercice, 20 947 570 euros concernaient les « cadres dirigeants et cadres supérieurs » (soit 29 collaborateurs au 31 décembre 2021), 14 896 957 euros concernaient les « gérants décisionnaires » dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque des fonds gérés (soit 40 collaborateurs au 31 décembre 2021).

## **2 Incidences de la politique et des pratiques de rémunération sur le profil de risque et sur la gestion des conflits d'intérêt**

Le Groupe Amundi s'est doté d'une politique et a mis en œuvre des pratiques de rémunération conformes aux dernières évolutions législatives, réglementaires et doctrinales issues des autorités de régulation pour l'ensemble de ses Sociétés de Gestion.

Le Groupe Amundi a également procédé à l'identification de son Personnel Identifié qui comprend l'ensemble des collaborateurs du Groupe Amundi exerçant un pouvoir de décision sur la gestion des sociétés ou des fonds gérés et susceptibles par conséquent d'avoir un impact significatif sur la performance ou le profil de risque.

Les rémunérations variables attribuées au personnel du Groupe Amundi sont déterminées en combinant l'évaluation des performances du collaborateur concerné, de l'unité opérationnelle auquel il appartient et des résultats d'ensemble du Groupe. Cette évaluation des performances individuelles prend en compte aussi bien des critères financiers que non financiers, ainsi que le respect des règles de saine gestion des risques.

Les critères pris en compte pour l'évaluation des performances et l'attribution des rémunérations variables dépendent de la nature de la fonction exercée :

### **1. Fonctions de sélection et de gestion de portefeuille**

*Critères financiers usuels :*

- Performances brute et nette du fonds géré sur 1, 3 et 5 ans ;
- Ratio d'information et ratio de Sharpe sur 1, 3 et 5 ans ;
- Performance fees générées pendant l'exercice si pertinent ;
- Classements concurrentiels ;
- Contribution à la collecte nette réalisée sur l'exercice.

# OPCVM AMUNDI ETF GOVT BOND EUROMTS BROAD INVESTMENT GRADE 7-10 UCITS ETF DR

## *Critères non-financiers usuels :*

- Respect des règles de risque, de conformité, et de la politique ESG, et des règles légales
- Innovation / développement produit ;
- Transversalité, partage des best practices et collaboration ;
- Contribution à l'engagement commercial ;
- Qualité du management.

## 2. Fonctions commerciales

### *Critères financiers usuels :*

- Collecte nette ;
- Recettes ;
- Collecte brute; développement et fidélisation de la clientèle; gamme de produits ;

### *Critères non-financiers usuels :*

- Prise en compte conjointe des intérêts d'Amundi et du client ;
- Satisfaction client et qualité de la relation commerciale ;
- Qualité du management ;
- Sécurisation/développement du fonds de commerce ;
- Transversalité et partage des best practices ;
- Esprit d'entreprise.

## 3. Fonctions de support et de contrôle

En ce qui concerne les fonctions de contrôle, l'évaluation de la performance et les attributions de rémunération variable sont indépendantes de la performance des secteurs d'activités qu'elles contrôlent.

Les critères habituellement pris en compte sont les suivants :

- Principalement des critères liés à l'atteinte d'objectifs qui leur sont propres (maîtrise des risques, qualité des contrôles, réalisation de projets, amélioration des outils et systèmes etc.)
- Lorsque des critères financiers sont utilisés, ils tournent essentiellement autour de la gestion et l'optimisation des charges.

Les critères de performance ci-dessus énoncés, et notamment ceux appliqués au Personnel Identifié en charge de la gestion, s'inscrivent plus largement dans le respect de la réglementation applicable aux fonds gérés ainsi que de la politique d'investissement du comité d'investissement du gestionnaire.

En outre, le Groupe Amundi a mis en place, pour l'ensemble de son personnel, des mesures visant à aligner les rémunérations sur la performance et les risques à long terme, et à limiter les risques de conflits d'intérêts.

A ce titre, notamment :

- est mis en place un barème de différé, conforme aux exigences des Directives AIFM et UCITS V
- la partie différée de la rémunération variable des collaborateurs du Personnel Identifié est versée en instruments indexés à 100% sur la performance d'un panier de fonds représentatif
- l'acquisition définitive de la partie différée est liée à la situation financière d'Amundi, à la continuité d'emploi du collaborateur dans le groupe ainsi qu'à sa gestion saine et maîtrisée des risques sur toute la période d'acquisition.

## **Respect par l'OPC de critères relatifs aux objectifs environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG)**

Amundi applique des règles d'exclusion ciblées qui constituent le socle de sa responsabilité fiduciaire. Elles sont appliquées dans toutes ses stratégies de gestion active et consistent à exclure les entreprises qui ne sont conformes ni à notre politique ESG, ni aux conventions internationales et aux cadres reconnus sur le plan international, ni aux cadres de réglementations nationales. Ces exclusions ciblées sont appliquées sous réserve de conformité aux lois et règlements applicables et sauf dispositions contractuelles contraires pour les produits ou services dédiés.

# OPCVM AMUNDI ETF GOVT BOND EUROMTS BROAD INVESTMENT GRADE 7-10 UCITS ETF DR

C'est ainsi qu'Amundi exclut les activités suivantes :

Tout investissement direct dans les entreprises impliquées dans la fabrication, le commerce, le stockage ou les services pour les mines antipersonnel, les bombes à sous-munitions, en conformité avec les conventions d'Ottawa et d'Oslo.

Les entreprises produisant, stockant, commercialisant des armes chimiques, des armes biologiques et des armes à l'uranium appauvri.

Les entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial, sans mesures correctives crédibles.

Ces émetteurs sont notés G sur l'échelle d'Amundi. De plus, Amundi met en œuvre des exclusions sectorielles ciblées, spécifiques aux industries du charbon et du tabac. Ces exclusions sectorielles s'appliquent à toutes les stratégies de gestion active sur lesquelles Amundi a la discrétion entière de gestion de portefeuille.

## Politique Charbon

Amundi exclut :

- Les entreprises développant ou projetant de développer de nouvelles capacités en charbon thermique dans l'ensemble de la chaîne de valeur (producteurs, extracteurs, centrales, infrastructures de transport).

Les entreprises dont plus de 25% du chiffre d'affaires provient de l'extraction de charbon thermique.

- Les entreprises dont l'extraction annuelle de charbon thermique est de 100 MT ou plus sans intention de réduction.

- Toutes les entreprises dont le chiffre d'affaires lié à l'extraction de charbon thermique et à la production d'électricité à partir de charbon thermique est supérieur à 50% de leur chiffre d'affaires total sans analyse.

- Toutes les entreprises de production d'électricité au charbon et d'extraction de charbon avec un seuil entre 25% et 50% et un score de transition énergétique détérioré.

## Application en gestion passive :

### • Fonds passifs ESG

Tous les ETF et fonds indiciels ESG appliquent chaque fois que possible la politique d'exclusion du secteur charbon d'Amundi (à l'exception des indices très concentrés).

### • Fonds passifs non ESG

Le devoir fiduciaire en gestion passive est de reproduire le plus fidèlement possible un indice.

Le gestionnaire de portefeuille dispose ainsi d'une marge de manœuvre limitée et doit remplir les objectifs contractuels pour obtenir une exposition passive pleinement conforme à l'indice de référence demandé.

Par conséquent, les fonds indiciels et ETF d'Amundi répliquant des indices de référence standards (non ESG) ne peuvent pas appliquer d'exclusions sectorielles systématiques.

Cependant, dans le cadre des titres exclus de la « politique charbon thermique » sur l'univers d'investissement actif d'Amundi mais qui pourraient être présents dans des fonds passifs non ESG, Amundi a renforcé ses actions en matière de vote et d'engagement qui pourraient se traduire par un vote « contre » le management des entreprises concernées.

## Politique sur le tabac

Depuis 2018, Amundi limite les notes ESG des entreprises du secteur du tabac à E, sur une échelle de A à G (les entreprises notées G étant exclues) afin de prendre en compte les inquiétudes liées à la santé publique, mais également la violation des droits de l'homme, la pauvreté, les conséquences environnementales, et le coût économique considérable associé au tabac, estimé à plus de 1 000 milliards de dollars par an dans le monde, selon les estimations de l'Organisation mondiale de la santé. Cette limite a pour but de pénaliser l'investissement dans ce type d'entreprises, ce qui doit être compensé par des investissements dans des entreprises plus vertueuses. La politique d'Amundi s'applique au secteur du tabac dans son entièreté, notamment les fournisseurs, les fabricants de cigarettes et les distributeurs.

# OPCVM AMUNDI ETF GOVT BOND EUROMTS BROAD INVESTMENT GRADE 7-10 UCITS ETF DR

En mai 2020, Amundi est devenu signataire du Tobacco-Free Finance Pledge, renforçant de fait sa politique d'exclusion au tabac. Amundi applique ainsi les règles suivantes :

- Règles d'exclusion : sont exclues les entreprises fabriquant des produits complets du tabac (seuils d'application : revenus supérieurs à 5%).
- Règles de limite : sont limitées à une note ESG de E (s'étalonnant de A à G) les entreprises impliquées dans les activités de fabrication, de fourniture et de distribution de tabac (seuils d'application : revenus supérieurs à 10%).

Des informations complémentaires sur les modalités de prise en compte des critères ESG par Amundi sont disponibles sur son site Internet : <https://legroupe.amundi.com>

\* *Gestion active : hors OPC indiciels et ETF contraints par leur indice de référence.*

## Règlements SFDR et Taxonomie

### Article 6

Le fonds ne promeut pas d'investissement durable dans sa stratégie de gestion.

Les investissements sous-jacents à ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

# OPCVM AMUNDI ETF GOVT BOND EUROMTS BROAD INVESTMENT GRADE 7-10 UCITS ETF DR

**Certification du commissaire aux comptes sur les  
comptes annuels**



**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES ANNUELS  
Exercice clos le 30 juin 2022**

**AMUNDI ETF GOVT BOND EUROMTS BROAD INVESTMENT GRADE 7-10 UCITS ETF DR  
OPCVM CONSTITUEE SOUS FORME DE FONDS COMMUN DE PLACEMENT**  
Régi par le Code monétaire et financier

Société de gestion  
AMUNDI ASSET MANAGEMENT  
90, boulevard Pasteur  
75015 PARIS

### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement AMUNDI ETF GOVT BOND EUROMTS BROAD INVESTMENT GRADE 7-10 UCITS ETF DR relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement à la fin de cet exercice.

### **Fondement de l'opinion**

#### ***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

#### ***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01/07/2021 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

---

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex  
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, [www.pwc.fr](http://www.pwc.fr)*



## AMUNDI ETF GOVT BOND EUROMTS BROAD INVESTMENT GRADE 7-10 UCITS ETF DR

### Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

<b>Points clés de l'audit</b>	<b>Réponse d'audit apportée pour couvrir ces risques</b>
<p>Les principaux risques de cet OPC concernent les instruments financiers de son portefeuille.</p> <p>Toute erreur dans l'enregistrement ou la valorisation de ces instruments financiers peut entraîner une anomalie dans l'établissement de la valeur liquidative de l'OPC et dans les états financiers.</p> <p>Nous avons donc concentré nos travaux sur l'existence et la valorisation des instruments financiers du portefeuille.</p> <p><b>Valorisation des instruments financiers négociés sur un marché réglementé ou assimilé</b></p> <p>La valorisation des instruments financiers négociés sur un marché réglementé ou assimilé détenus par l'OPC n'est pas complexe car elle repose essentiellement sur des prix cotés fournis par des sources indépendantes.</p> <p>Cependant, les montants concernés sont significatifs et pourraient être une source d'erreur matérielle.</p> <p>La valeur des instruments financiers négociés sur un marché réglementé ou assimilé est enregistrée au bilan et figure dans l'inventaire détaillé présenté en annexe des comptes annuels. Les règles d'évaluation de ces instruments sont décrites dans les Règles et méthodes comptables de l'annexe.</p>	<p>Nous avons comparé la valorisation des instruments financiers négociés sur un marché réglementé ou assimilé détenus par l'OPC à la clôture de l'exercice avec les cours observables relevés sur des bases de données de marché.</p>

PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex  
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, [www.pwc.fr](http://www.pwc.fr)



## AMUNDI ETF GOVT BOND EUROMTS BROAD INVESTMENT GRADE 7-10 UCITS ETF DR

<b>Points clés de l'audit</b>	<b>Réponse d'audit apportée pour couvrir ces risques</b>
<p><b>Existence des instruments financiers</b></p> <p>Les instruments financiers en portefeuille font l'objet de conservation ou de tenue de compte par le dépositaire de l'OPC. Celui-ci en atteste l'existence à la clôture de l'exercice.</p> <p>Il existe néanmoins un risque que ces instruments fassent l'objet d'enregistrements erronés ou incomplets dans la comptabilité de l'OPC.</p> <p>L'existence de ces instruments constitue un point clé de l'audit dans la mesure où les montants concernés sont significatifs et pourraient être une source d'erreur matérielle.</p>	<p>Nous avons vérifié l'existence des instruments financiers du portefeuille en contrôlant les états de rapprochement établis par l'OPC entre les instruments financiers qu'il détient à la clôture de l'exercice et ceux recensés par le dépositaire dans un compte ouvert à son nom. Les écarts significatifs éventuels ont été examinés, le cas échéant sur la base des avis d'opérés ou des contrats.</p>

### Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

### Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

#### Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement AMUNDI ETF GOVT BOND EUROMTS BROAD INVESTMENT GRADE 7-10 UCITS ETF DR par la société de gestion en date du 20/04/2009.

Au 30 juin 2022, notre cabinet était dans la 13<sup>ème</sup> année de sa mission sans interruption, soit la 13<sup>ème</sup> année depuis que les titres de l'OPC ont été admis aux négociations sur un marché réglementé.

### Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels de l'OPC présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

---

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex  
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, [www.pwc.fr](http://www.pwc.fr)*



## **AMUNDI ETF GOVT BOND EUROMTS BROAD INVESTMENT GRADE 7-10 UCITS ETF DR**

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité de l'OPC à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'OPC ou de cesser son activité.

Il incombe à la société de gestion de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, et de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la société de gestion.

### **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

#### ***Objectif et démarche d'audit***

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

---

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex  
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, [www.pwc.fr](http://www.pwc.fr)*



**AMUNDI ETF GOVT BOND EUROMTS BROAD INVESTMENT GRADE 7-10 UCITS ETF  
DR**

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'OPC à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

*Document authentifié par signature électronique*  
Le commissaire aux comptes  
PricewaterhouseCoopers Audit  
Raphaëlle Alezra-Cabessa

2022.10.04 16:55:20 +0200

# OPCVM AMUNDI ETF GOVT BOND EUROMTS BROAD INVESTMENT GRADE 7-10 UCITS ETF DR

## Comptes annuels

# OPCVM AMUNDI ETF GOVT BOND EUROMTS BROAD INVESTMENT GRADE 7-10 UCITS ETF DR

## Bilan Actif au 30/06/2022 en EUR

	30/06/2022	30/06/2021
<b>IMMOBILISATIONS NETTES</b>		
<b>DÉPÔTS</b>		
<b>INSTRUMENTS FINANCIERS</b>	<b>110 655 827,47</b>	<b>100 697 140,05</b>
<b>Actions et valeurs assimilées</b>		
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé		
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé		
<b>Obligations et valeurs assimilées</b>	<b>110 655 820,03</b>	<b>100 697 132,61</b>
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	110 655 820,03	100 697 132,61
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé		
<b>Titres de créances</b>		
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances négociables		
Autres titres de créances		
Non négoiés sur un marché réglementé ou assimilé		
<b>Organismes de placement collectif</b>		
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays		
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE		
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés		
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés		
Autres organismes non européens		
<b>Opérations temporaires sur titres</b>	<b>7,44</b>	<b>7,44</b>
Créances représentatives de titres reçus en pension		
Créances représentatives de titres prêtés	7,44	7,44
Titres empruntés		
Titres donnés en pension		
Autres opérations temporaires		
<b>Instruments financiers à terme</b>		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé		
Autres opérations		
<b>Autres instruments financiers</b>		
<b>CRÉANCES</b>		
Opérations de change à terme de devises		
Autres		
<b>COMPTES FINANCIERS</b>	<b>67 291,59</b>	<b>65 059,31</b>
Liquidités	67 291,59	65 059,31
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>110 723 119,06</b>	<b>100 762 199,36</b>

# OPCVM AMUNDI ETF GOVT BOND EUROMTS BROAD INVESTMENT GRADE 7-10 UCITS ETF DR

## Bilan Passif au 30/06/2022 en EUR

	30/06/2022	30/06/2021
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
Capital	113 563 593,05	98 928 475,66
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)		
Report à nouveau (a)		
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	-4 058 591,29	474 885,00
Résultat de l'exercice (a,b)	1 180 260,33	1 325 302,42
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *</b>	<b>110 685 262,09</b>	<b>100 728 663,08</b>
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
<b>INSTRUMENTS FINANCIERS</b>		
Opérations de cession sur instruments financiers		
Opérations temporaires sur titres		
Dettes représentatives de titres donnés en pension		
Dettes représentatives de titres empruntés		
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé		
Autres opérations		
<b>DETTES</b>	<b>37 856,97</b>	<b>33 536,28</b>
Opérations de change à terme de devises		
Autres	37 856,97	33 536,28
<b>COMPTES FINANCIERS</b>		
Concours bancaires courants		
Emprunts		
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>110 723 119,06</b>	<b>100 762 199,36</b>

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

# OPCVM AMUNDI ETF GOVT BOND EUROMTS BROAD INVESTMENT GRADE 7-10 UCITS ETF DR

## Hors-Bilan au 30/06/2022 en EUR

	30/06/2022	30/06/2021
<b>OPÉRATIONS DE COUVERTURE</b>		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		
<b>AUTRES OPÉRATIONS</b>		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

# OPCVM AMUNDI ETF GOVT BOND EUROMTS BROAD INVESTMENT GRADE 7-10 UCITS ETF DR

## Compte de Résultat au 30/06/2022 en EUR

	30/06/2022	30/06/2021
<b>Produits sur opérations financières</b>		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers		6,29
Produits sur actions et valeurs assimilées		
Produits sur obligations et valeurs assimilées	1 274 175,91	1 481 299,77
Produits sur titres de créances		
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres		31 061,12
Produits sur instruments financiers à terme		
Autres produits financiers		
<b>TOTAL (1)</b>	<b>1 274 175,91</b>	<b>1 512 367,18</b>
<b>Charges sur opérations financières</b>		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Charges sur instruments financiers à terme		
Charges sur dettes financières	416,93	290,92
Autres charges financières		
<b>TOTAL (2)</b>	<b>416,93</b>	<b>290,92</b>
<b>RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)</b>	<b>1 273 758,98</b>	<b>1 512 076,26</b>
Autres produits (3)		
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	161 852,94	147 908,01
<b>RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)</b>	<b>1 111 906,04</b>	<b>1 364 168,25</b>
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	68 354,29	-38 865,83
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)		
<b>RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)</b>	<b>1 180 260,33</b>	<b>1 325 302,42</b>

# OPCVM AMUNDI ETF GOVT BOND EUROMTS BROAD INVESTMENT GRADE 7-10 UCITS ETF DR

## Annexes aux comptes annuels

# OPCVM AMUNDI ETF GOVT BOND EUROMTS BROAD INVESTMENT GRADE 7-10 UCITS ETF DR

## 1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

### **Règles d'évaluation des actifs**

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

### **Dépôts :**

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

### **Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :**

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

### **Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :**

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

### **Titres de créances négociables :**

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

# OPCVM AMUNDI ETF GOVT BOND EUROMTS BROAD INVESTMENT GRADE 7-10 UCITS ETF DR

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

## **OPC détenus :**

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

## **Opérations temporaires sur titres :**

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

## **Instruments financiers à terme :**

### **Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :**

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

### **Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :**

#### **Les Swaps :**

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

Les swaps d'indice sont valorisés à leur valeur de marché sur la base du fixing de l'indice tel que mentionné dans le prospectus du fonds. Les prix sont fournis par la contrepartie sous le contrôle de la société de gestion.

## **Engagements Hors Bilan :**

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

## **Frais de gestion**

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

# OPCVM AMUNDI ETF GOVT BOND EUROMTS BROAD INVESTMENT GRADE 7-10 UCITS ETF DR

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds :

FR0010754184 - AMUNDI ETF GOVT BOND EUROMTS BROAD INVESTMENT GRADE 7-10 UCITS ETF DR : Taux de frais maximum de 0,14% TTC

## **Affectation des sommes distribuables**

### **Définition des sommes distribuables**

Les sommes distribuables sont constituées par :

#### **Le résultat :**

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

#### **Les Plus et Moins-values :**

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

#### **Modalités d'affectation des sommes distribuables :**

<b>Part</b>	<b>Affectation du résultat net</b>	<b>Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées</b>
Part AMUNDI ETF GOVT BOND EUROMTS BROAD INVESTMENT GRADE 7-10 UCITS ETF DR	Capitalisation	Capitalisation

# OPCVM AMUNDI ETF GOVT BOND EUROMTS BROAD INVESTMENT GRADE 7-10 UCITS ETF DR

## 2. Évolution de l'actif net au 30/06/2022 en EUR

	30/06/2022	30/06/2021
<b>ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE</b>	<b>100 728 663,08</b>	<b>110 874 377,45</b>
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'OPC)	60 930 340,00	51 228 750,00
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-34 254 469,00	-61 828 852,11
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	49 604,04	1 021 628,89
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-3 857 223,68	-512 260,42
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	9,12	
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme		
Frais de transactions		-4 547,15
Différences de change		
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	-14 023 567,51	-1 414 601,83
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	-15 208 180,28	-1 184 612,77
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	1 184 612,77	-229 989,06
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme		
<i>Différence d'estimation exercice N</i>		
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>		
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes		
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat		
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	1 111 906,04	1 364 168,25
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes		
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat		
Autres éléments		
<b>ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE</b>	<b>110 685 262,09</b>	<b>100 728 663,08</b>

# OPCVM AMUNDI ETF GOVT BOND EUROMTS BROAD INVESTMENT GRADE 7-10 UCITS ETF DR

## 3. Compléments d'information

### 3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
<b>ACTIF</b>		
<b>OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES</b>		
Obligations à taux fixe négociées sur un marché réglementé ou assimilé	110 655 820,03	99,97
<b>TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES</b>	<b>110 655 820,03</b>	<b>99,97</b>
<b>TITRES DE CRÉANCES</b>		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES		
<b>PASSIF</b>		
<b>OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS</b>		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
<b>HORS-BILAN</b>		
<b>OPÉRATIONS DE COUVERTURE</b>		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
<b>AUTRES OPÉRATIONS</b>		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS		

### 3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
<b>ACTIF</b>								
Dépôts								
Obligations et valeurs assimilées	110 655 820,03	99,97						
Titres de créances								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers							67 291,59	0,06
<b>PASSIF</b>								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers								
<b>HORS-BILAN</b>								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

# OPCVM AMUNDI ETF GOVT BOND EUROMTS BROAD INVESTMENT GRADE 7-10 UCITS ETF DR

## 3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(\*)

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
<b>ACTIF</b>										
Dépôts										
Obligations et valeurs assimilées									110 655 820,03	99,97
Titres de créances										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers	67 291,59	0,06								
<b>PASSIF</b>										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers										
<b>HORS-BILAN</b>										
Opérations de couverture										
Autres opérations										

(\*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

## 3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1		Devise 2		Devise 3		Devise N Autre(s)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
<b>ACTIF</b>								
Dépôts								
Actions et valeurs assimilées								
Obligations et valeurs assimilées								
Titres de créances								
OPC								
Opérations temporaires sur titres								
Créances								
Comptes financiers								
<b>PASSIF</b>								
Opérations de cession sur instruments financiers								
Opérations temporaires sur titres								
Dettes								
Comptes financiers								
<b>HORS-BILAN</b>								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

# OPCVM AMUNDI ETF GOVT BOND EUROMTS BROAD INVESTMENT GRADE 7-10 UCITS ETF DR

## 3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	30/06/2022
<b>CRÉANCES</b>		
<b>TOTAL DES CRÉANCES</b>		
<b>DETTES</b>		
	Frais de gestion fixe	37 854,37
	Autres dettes	2,60
<b>TOTAL DES DETTES</b>		<b>37 856,97</b>
<b>TOTAL DETTES ET CRÉANCES</b>		<b>-37 856,97</b>

## 3.6. CAPITAUX PROPRES

### 3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Parts souscrites durant l'exercice	225 000	60 930 340,00
Parts rachetées durant l'exercice	-127 900	-34 254 469,00
Solde net des souscriptions/rachats	97 100	26 675 871,00
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	457 858	

### 3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	1 200,00
Commissions de souscription acquises	1 200,00
Commissions de rachat acquises	

# OPCVM AMUNDI ETF GOVT BOND EUROMTS BROAD INVESTMENT GRADE 7-10 UCITS ETF DR

## 3.7. FRAIS DE GESTION

	30/06/2022
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	161 852,94
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,14
Rétrocessions des frais de gestion	

## 3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

	30/06/2022
Garanties reçues par l'OPC - dont garanties de capital	
Autres engagements reçus	
Autres engagements donnés	

# OPCVM AMUNDI ETF GOVT BOND EUROMTS BROAD INVESTMENT GRADE 7-10 UCITS ETF DR

## 3.9. AUTRES INFORMATIONS

### 3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	30/06/2022
Titres pris en pension livrée Titres empruntés	

### 3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	30/06/2022
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	

### 3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	30/06/2022
Actions			
Obligations			
TCN			
OPC			
Instruments financiers à terme			
<b>Total des titres du groupe</b>			

# OPCVM AMUNDI ETF GOVT BOND EUROMTS BROAD INVESTMENT GRADE 7-10 UCITS ETF DR

## 3.10. TABLEAU D'AFFECTION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	30/06/2022	30/06/2021
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Report à nouveau		
Résultat	1 180 260,33	1 325 302,42
<b>Total</b>	<b>1 180 260,33</b>	<b>1 325 302,42</b>

	30/06/2022	30/06/2021
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	1 180 260,33	1 325 302,42
<b>Total</b>	<b>1 180 260,33</b>	<b>1 325 302,42</b>

# OPCVM AMUNDI ETF GOVT BOND EUROMTS BROAD INVESTMENT GRADE 7-10 UCITS ETF DR

**Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes**

	30/06/2022	30/06/2021
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées		
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-4 058 591,29	474 885,00
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice		
<b>Total</b>	<b>-4 058 591,29</b>	<b>474 885,00</b>

	30/06/2022	30/06/2021
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-4 058 591,29	474 885,00
<b>Total</b>	<b>-4 058 591,29</b>	<b>474 885,00</b>

# OPCVM AMUNDI ETF GOVT BOND EUROMTS BROAD INVESTMENT GRADE 7-10 UCITS ETF DR

## 3.11. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de l'entité au cours des cinq derniers exercices

	29/06/2018	28/06/2019	30/06/2020	30/06/2021	30/06/2022
Actif net en EUR	104 078 532,60	127 798 899,91	110 874 377,45	100 728 663,08	110 685 262,09
Nombre de titres	408 100	468 100	398 451	360 758	457 858
Valeur liquidative unitaire	255,03	273,02	278,26	279,21	241,75
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	3,14	10,86	18,08	1,31	-8,86
Capitalisation unitaire sur résultat	-0,35	-0,35	2,03	3,67	2,57

# OPCVM AMUNDI ETF GOVT BOND EUROMTS BROAD INVESTMENT GRADE 7-10 UCITS ETF DR

## 3.12. Inventaire détaillé des instruments financiers en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<b>Obligations et valeurs assimilées</b>				
<b>Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé</b>				
<b>ALLEMAGNE</b>				
ALLEMAGNE 6.25% 04-01-30	EUR	1 205 900	1 677 205,70	1,52
BUNDESREPUBLIK DEUTSCHLAND 0.0% 15-02-30	EUR	2 568 400	2 339 555,56	2,11
BUNDESREPUBLIK DEUTSCHLAND 0.0% 15-02-31	EUR	2 567 900	2 297 243,34	2,08
BUNDESREPUBLIK DEUTSCHLAND 0.0% 15-02-32	EUR	2 465 600	2 160 605,28	1,95
BUNDESREPUBLIK DEUTSCHLAND 0.0% 15-08-29	EUR	2 721 300	2 500 058,31	2,26
BUNDESREPUBLIK DEUTSCHLAND 0.0% 15-08-31	EUR	3 183 800	2 820 528,42	2,55
BUNDESREPUBLIK DEUTSCHLAND 0.0% 15-08-31	EUR	822 400	728 975,36	0,66
DBR 0 08/15/30	EUR	822 500	743 046,50	0,67
DBR 0 08/15/30	EUR	3 287 500	2 969 598,75	2,68
GERMANY 5.5% 04-01-31	EUR	2 208 300	3 017 363,64	2,72
<b>TOTAL ALLEMAGNE</b>			<b>21 254 180,86</b>	<b>19,20</b>
<b>AUTRICHE</b>				
AUSTRIA GOVERNMENT BOND 0.0% 20-02-30	EUR	1 216 000	1 065 094,40	0,97
AUSTRIA GOVERNMENT BOND 0.0% 20-02-31	EUR	1 327 000	1 128 878,90	1,02
AUSTRIA GOVERNMENT BOND 0.9% 20-02-32	EUR	639 000	579 935,39	0,52
<b>TOTAL AUTRICHE</b>			<b>2 773 908,69</b>	<b>2,51</b>
<b>BELGIQUE</b>				
BELGIQUE 1.0% 22-06-31	EUR	1 807 100	1 679 570,73	1,52
BELGIQUE 4% 28/03/2032	EUR	890 800	1 063 739,67	0,96
BELGIUM GOVERNMENT BOND 0.0% 22-10-31	EUR	1 446 600	1 210 948,86	1,10
BGB 0.1 06/22/30	EUR	1 308 400	1 147 248,14	1,03
BGB 0.35 06/22/32	EUR	859 000	728 616,74	0,66
<b>TOTAL BELGIQUE</b>			<b>5 830 124,14</b>	<b>5,27</b>
<b>ESPAGNE</b>				
ESPAGNE 1.95% 30-07-30	EUR	2 360 000	2 362 385,86	2,13
SPAIN GOVERNMENT BOND 0.1% 30-04-31	EUR	2 257 000	1 861 185,58	1,68
SPAIN GOVERNMENT BOND 0.5% 31-10-31	EUR	2 235 000	1 890 854,39	1,71
SPAIN GOVERNMENT BOND 0.6% 31-10-29	EUR	2 335 000	2 113 277,36	1,90
SPAIN GOVERNMENT BOND 0.7% 30-04-32	EUR	2 016 000	1 709 258,70	1,54
SPAIN GOVERNMENT BOND 0.8% 30-07-29	EUR	488 000	448 904,52	0,41
SPAIN GOVERNMENT BOND 1.25% 31-10-30	EUR	2 579 000	2 410 525,94	2,18
SPGB 0 1/2 04/30/30	EUR	2 335 000	2 064 701,36	1,87
<b>TOTAL ESPAGNE</b>			<b>14 861 093,71</b>	<b>13,42</b>
<b>FINLANDE</b>				
FINLAND GOVERNMENT BOND 0.0% 15-09-30	EUR	560 000	484 176,00	0,44
FINLAND GOVERNMENT BOND 0.125% 15-09-31	EUR	654 000	559 431,60	0,50
FINLAND GOVERNMENT BOND 0.5% 15-09-29	EUR	645 000	598 044,00	0,54
REPU DE FINL 0.75% 15-04-31	EUR	503 000	461 122,15	0,42
<b>TOTAL FINLANDE</b>			<b>2 102 773,75</b>	<b>1,90</b>

# OPCVM AMUNDI ETF GOVT BOND EUROMTS BROAD INVESTMENT GRADE 7-10 UCITS ETF DR

## 3.12. Inventaire détaillé des instruments financiers en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<b>FRANCE</b>				
FRANCE GOVERNMENT BOND OAT 0.0% 25-11-29	EUR	4 385 300	3 880 551,97	3,50
FRANCE GOVERNMENT BOND OAT 0.0% 25-11-30	EUR	5 300 500	4 563 730,50	4,13
FRANCE GOVERNMENT BOND OAT 0.0% 25-05-32	EUR	3 055 000	2 519 153,00	2,28
FRANCE GOVERNMENT BOND OAT 0.0% 25-11-31	EUR	4 713 900	3 952 605,15	3,57
FRAN GOVE BON 1.5% 25-05-31	EUR	5 470 100	5 347 262,54	4,83
REPUBLIQUE FRANCAISE 2.5% 25/05/2030	EUR	5 931 400	6 313 024,65	5,70
<b>TOTAL FRANCE</b>			<b>26 576 327,81</b>	<b>24,01</b>
<b>IRLANDE</b>				
IRELAND GOVERNMENT BOND 0.0% 18-10-31	EUR	944 000	788 240,00	0,71
IRELAND GOVERNMENT BOND 0.2% 18-10-30	EUR	830 400	727 612,41	0,66
IRELAND GOVERNMENT BOND 1.35% 18-03-31	EUR	703 500	674 160,20	0,61
IRLANDE 2.40% 15-05-30	EUR	966 300	1 017 115,47	0,92
<b>TOTAL IRLANDE</b>			<b>3 207 128,08</b>	<b>2,90</b>
<b>ITALIE</b>				
ITALIE 3.50% 01/03/2030	EUR	2 686 000	2 828 327,34	2,55
ITALY 1.65% 01-03-32	EUR	2 617 000	2 293 027,49	2,07
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 0.6% 01-08-31	EUR	2 187 000	1 744 867,14	1,58
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 0.9% 01-04-31	EUR	2 405 000	1 994 253,60	1,80
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 0.95% 01-06-32	EUR	1 849 000	1 487 255,27	1,35
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 0.95% 01-08-30	EUR	1 941 000	1 654 343,79	1,50
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 0.95% 01-12-31	EUR	2 025 000	1 652 717,03	1,49
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 1.35% 01-04-30	EUR	2 440 000	2 173 716,00	1,96
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 1.65% 01-12-30	EUR	2 373 000	2 120 009,02	1,92
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 3.0% 01-08-29	EUR	2 359 000	2 407 547,18	2,17
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 5.25% 01-11-29	EUR	3 164 800	3 698 798,08	3,34
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 6.0% 01-05-31	EUR	3 160 000	3 894 809,91	3,52
<b>TOTAL ITALIE</b>			<b>27 949 671,85</b>	<b>25,25</b>
<b>PAYS-BAS</b>				
NETHERLANDS GOVERNMENT 0.0% 15-07-30	EUR	1 441 900	1 276 081,50	1,16
NETHERLANDS GOVERNMENT 0.0% 15-07-31	EUR	1 371 900	1 189 012,01	1,07
NETHERLANDS GOVERNMENT 0.25% 15-07-29	EUR	1 253 200	1 155 381,04	1,04
<b>TOTAL PAYS-BAS</b>			<b>3 620 474,55</b>	<b>3,27</b>
<b>PORTUGAL</b>				
PGB 3 7/8 02/15/30	EUR	739 600	837 860,93	0,76
PORTUGAL OBRIGACOES DO TESOURO OT 0.3% 17-10-31	EUR	763 100	635 461,59	0,57
PORTUGAL OBRIGACOES DO TESOURO OT 0.475% 18-10-30	EUR	1 152 000	1 006 814,07	0,91
<b>TOTAL PORTUGAL</b>			<b>2 480 136,59</b>	<b>2,24</b>
<b>TOTAL Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé</b>			<b>110 655 820,03</b>	<b>99,97</b>
<b>TOTAL Obligations et valeurs assimilées</b>			<b>110 655 820,03</b>	<b>99,97</b>

# OPCVM AMUNDI ETF GOVT BOND EUROMTS BROAD INVESTMENT GRADE 7-10 UCITS ETF DR

## 3.12. Inventaire détaillé des instruments financiers en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Indemnités sur titres prêtés			7,44	
Dettes			-37 856,97	-0,03
Comptes financiers			67 291,59	0,06
Actif net			110 685 262,09	100,00

Parts AMUNDI ETF GOVT BOND EUROMTS BROAD INVESTMENT GRADE 7-10 UCITS ETF DR	EUR	457 858	241,75	
---	-----	---------	--------	--

Amundi Asset Management, Société par actions Simplifiée - SAS au capital de 1 086 262 605 €.  
Société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF sous le numéro GP 04 000 036.  
Siège social : 91-93 boulevard Pasteur - 75015 Paris - France - 437 574 452 RCS Paris - [www.amundi.com](http://www.amundi.com)

**Amundi**  
ASSET MANAGEMENT